



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
3/LCCE/28

Le 18 mai 2007

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres
du Secteur des radiocommunications participant aux travaux
de la Commission d'études 3 des radiocommunications**

Objet: Commission d'études 3 des radiocommunications

**– Proposition d'adoption par correspondance de deux projets de
Recommandation révisée et d'un projet de nouvelle Recommandation**

A la réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications qui s'est tenue les 26 et 27 avril 2007, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption de deux projets de Recommandation révisée et d'un projet de nouvelle Recommandation, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (Adoption par une Commission d'études par correspondance). Conformément aux procédures intérimaires recommandées par le GCR lors de sa réunion en novembre 2004*, les textes en anglais des projets de Recommandation, révisés à la réunion précitée de la Commission d'études 3 des radiocommunications, sont joints à la présente lettre.

La période d'examen se terminera le 18 juillet 2007, deux mois après la diffusion de ce texte. Si aucune objection n'est reçue des Etats Membres pendant la période d'examen, la procédure d'approbation par consultation du § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-4 sera déclenchée. Néanmoins, tout Etat Membre qui a des objections à émettre concernant la poursuite de la procédure d'approbation des projets de Recommandation est prié d'en communiquer le motif au Directeur et d'indiquer les modifications éventuelles à apporter au texte, afin qu'une solution puisse être trouvée.

* Voir la Circulaire administrative [CA/145](#).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projet(s) de Recommandation(s) mentionnées dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La "Déclaration sur la politique du Secteur des radiocommunications en matière de brevets" figure dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexe: Documents 3/93(Rév.1), 3/95(Rév.1) et 3/96(Rév.1) sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications